

Collecteur de timbres-vote à l'attention des Présidents

Pour voter à l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs,

Le 21/04/2018.

Collecteur de timbres-vote à faire parvenir au plus tard le 31/03/2018. (Cachet de la poste faisant foi)

Adresse retour : Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs – Rue du Châtelard – 25360 Gonsans

→ Trois cas de figure peuvent se présenter à vous :

- 1) **Si un chasseur souhaite voter personnellement** : vous lui indiquerez qu'il devra remettre lui-même son timbre à l'AG. (**Présentation du permis de chasser et du timbre-vote obligatoire**)
- 2) **Si un ou plusieurs chasseurs vous confient la responsabilité de voter pour eux** : collez leur timbre sur ce document. *Attention* : chaque chasseur doit obligatoirement apposer sa signature en face de son timbre.
- 3) **Si aucun chasseur ne vous confie de timbre vote** : collez uniquement votre timbre (pour faire valoir votre droit de vote et ceux du territoire que vous représentez).

Seuls les timbres votes « 2017/2018 » du département du Doubs sont valables.

Rappel : une voix supplémentaire vous est attribuée en qualité de détenteur d'un droit de chasse, par tranche de 50 ha jusqu'à 2 500 ha. Vous ne pouvez détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la Fédération pour la campagne cynégétique précédente. Les voix détenues en tant que mandataire au titre des pouvoirs ne peuvent donc dépasser cette année : **90 voix**.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'AG, vous avez la possibilité de donner pouvoir, pour les ACCA, AICA, à un membre de votre CA ou pour les chasses privées, à l'adhérent de votre choix. Attention, tout pouvoir envoyé après le **31/03/2018** sera refusé.

ACCA / AICA / CHASSE PRIVEE de :

<u>Pouvoir</u> (Attention ! cet encadré n'est à remplir qu'en cas de remplacement du Président à l'AG par une personne habilitée comme expliqué ci-dessus)	
Je soussigné(e)....., président(e) de ACCA / AICA / CP	
de :.....	
donne pouvoir à : M/M ^{me},	<input type="checkbox"/> membre du CA
	<input type="checkbox"/> adhérent de la chasse privée
Signature du Président donnant mandat	Signature de la personne acceptant le mandat

En collant les timbres dont je dispose et en retournant cet imprimé à la Fédération avant le 31/03/2018, je fais valoir mes droits de vote. Je retirerai le bulletin de vote correspondant au guichet, le jour de l'AG **avant 8h30**. (**Présentation obligatoire du permis de chasser validé pour l'année en cours ou d'un document officiel attestant de votre identité**)

En tant que Président ou personne acceptant le mandat, selon le cas, je colle mon timbre ici.

Code-barres

Signature du président ou de la personne ayant accepté le mandat, selon le cas :

En collant mon timbre, je renonce à voter moi-même et je transfère mon droit de vote au Président de mon ACCA/AICA/CP ou son délégué qui votera pour moi.

Code-barres

Bon pour pouvoir.
Signature Obligatoire :

En collant mon timbre, je renonce à voter moi-même et je transfère mon droit de vote au Président de mon ACCA/AICA/CP ou son délégué qui votera pour moi.

Code-barres

Bon pour pouvoir.
Signature Obligatoire :

Le jour de l'Assemblée Générale, présentez-vous aux guichets **avant 8h30** pour retirer vos bulletins de vote !

